

## **Distribution de masques pour les bénéficiaires d'une prestation sociale**

Suite à l'entrée en vigueur de l'obligation de porter le masque dans les transports publics, et pour le canton de Vaud, également dans les commerces, le Département de la santé et de l'action sociale met à disposition des masques de sa réserve pour la population la plus précaire financièrement. Chaque personne au bénéfice d'une prestation sociale pourra dès vendredi 17 juillet recevoir pour un mois une boîte de 50 masques. L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) a été mandatée pour la distribution, qui se fera dans 30 Centres médico-sociaux répartis sur tout le territoire du canton.

### Qui peut bénéficier des masques ?

Les personnes de plus de 12 ans, domiciliées sur le canton de Vaud, au bénéfice des prestations sociales suivantes :

- prestations complémentaires à l'AVS et AI (PC AVS-AI),
- prestations complémentaires cantonales pour les familles (PC-Fam),
- revenu d'insertion (RI),
- prestations cantonales de la rente-pont,
- bourses d'étude,
- avances sur pensions alimentaires.

### Où trouver les masques ?

La distribution aura lieu du lundi au vendredi dans 30 centres médico-sociaux (CMS) du Canton. La liste des CMS participant à cette action est disponible sur le site AVASAD ([www.avasad.ch/masques](http://www.avasad.ch/masques)). Pour les bénéficiaires des Centres sociaux régionaux (CSR) du Jura nord vaudois (JUNOVA), de Bex et du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR), la distribution s'effectuera auprès du CSR.

### Comment les personnes peuvent-elles bénéficier des masques ?

Dès vendredi 17 juillet, les personnes se rendent dans le CMS le plus proche de leur domicile munies de leur dernière décision d'octroi de prestations.

Les bénéficiaires des CSR de JUNOVA, de Bex et du CSIR se rendent dans leur service social.

### A quelle quantité de masques ont-elles droit ?

Les personnes de plus de 12 ans au bénéfice d'une prestation sociale ont droit à une boîte de 50 masques pour un mois.

[Lien vers le communiqué](#)